

Dossier presse

Mardi 4 mars 2025

« **Eux aussi ont droit à une vie d'enfant !** »

Devenez famille d'accueil,
le Département recrute.



Ille & Vilaine
LE DÉPARTEMENT

S'ENGAGE POUR L'ÉGALITÉ
DES DROITS ET DES CHANCES



Sommaire

« Devenez famille d'accueil, le Département recrute »

- La protection de l'enfance : état des lieux d'une politique prioritaire du Département d'Ille-et-Vilaine
- Assistant familial, un métier épanouissant, qui change la vie des enfants
- Un accompagnement complet et nécessaire pour devenir Assistant familial
- L'accueil ponctuel d'un enfant, c'est possible !
- Le Département d'Ille-et-Vilaine lance une grande campagne de communication pour recruter

« Devenez famille d'accueil, le Département recrute. »

L'Ille-et-Vilaine souhaite maintenir sa politique d'accueil familial, qui correspond tout à fait aux besoins d'enfants confiés au Département au titre de la protection de l'enfance.

En cinq ans, le nombre d'assistants familiaux a connu une baisse de 5 %, tandis que dans le même temps, le nombre d'enfants pris en charge par l'aide sociale à l'enfance (ASE) augmente.

Le Département lance donc un appel à candidatures pour recruter des assistants familiaux.

La protection de l'enfance : état des lieux d'une politique prioritaire du Département d'Ille-et-Vilaine

Derrière l'engagement des 800 assistants familiaux que compte le Département, il se trouve une profession en forte tension. Des assistants familiaux partent régulièrement à la retraite et l'Ille-et-Vilaine a besoin d'en recruter pour répondre à la demande croissante d'enfants à accueillir.

En Ille-et-Vilaine, au 31 janvier 2025, 7 803 jeunes sont pris en charge par l'Aide sociale à l'enfance, dont :

- 4 069 confiés : 3 339 mineurs et 730 jeunes majeurs. Parmi eux, 1412 sont accueillis chez des assistants familiaux (accueil principal).
- 3 734 bénéficiaires d'une mesure éducative personnalisée.

Le Département d'Ille-et-Vilaine souhaite recruter des Breilliennes et Breilliens prêts à s'engager dans cette aventure professionnelle.

Rennes et Vitré : deux secteurs particulièrement en tension

Sur les 800 assistants familiaux du Département d'Ille-et-Vilaine, le territoire de l'agence de Rennes comptent 133 assistants familiaux - dont 12 sont domiciliés à Rennes (ville) - et le territoire de Vitré en comptent seulement 80.

Ces chiffres confirment un besoin de recrutement sur l'ensemble de l'aire urbaine de ces deux territoires ; c'est pourquoi, le Département souhaite particulièrement y appuyer sa campagne de communication.

Assistant familial : un métier épanouissant qui change la vie des enfants

Intégré au sein d'une équipe pluridisciplinaire, l'assistant familial, plus communément appelé « famille d'accueil », accueille à son domicile un ou plusieurs enfants âgés de 0 à 21 ans, confiés à l'aide sociale à l'enfance. Il ou elle les accompagne au quotidien, les aide à se construire, en favorisant leur intégration dans un cadre familial, en prenant en compte leurs besoins et capacités, et en permettant le maintien des liens avec leur famille. L'assistant familial assure ainsi l'ensemble des actes nécessaires à leur développement physique, psycho-affectif et social.

Cet accueil est le plus souvent de longue durée mais il peut aussi s'exercer de façon ponctuelle.

Femmes ou hommes, personnes seules ou en couple, avec ou sans enfant... Les assistants familiaux peuvent avoir des profils variés. Ils peuvent avoir des diplômes ou non, s'engager dans un nouveau projet de vie, ou encore se réorienter professionnellement.

Le salaire est variable en fonction du nombre d'enfants accueillis. Il s'élève à 1 851,84 euros brut par mois pour un enfant, 2 683,44 euros brut par mois pour 2 enfants et 3 562,56 euros brut par mois pour 3 enfants pour de l'accueil en continu.

En plus de ce salaire, le Département prend en charge les frais d'entretien courant, d'habillement, de loisirs, ... des enfants confiés

Comment devenir assistant familial ?

Le Département délivre les agréments, assure la formation et coordonne les services de l'accueil familial, qui sont organisés sur les territoires. Il est également un des employeurs majeurs des assistants familiaux, d'autres structures de la protection de l'enfance assurant également ce rôle.

Le Département a créé trois missions spécifiques pour gérer les agréments des assistants familiaux. Situées à Bain-de-Bretagne (pour les secteurs de Redon et des Vallons de Vilaine, de Brocéliande et de Vitré), à Thorigné-Fouillard (pour le secteur de Rennes) et à Dol-de-Bretagne (pour les secteurs de Saint-Malo et de Fougères), ces missions organisent des réunions d'information sur le métier d'assistant familial.

Quatre étapes sont nécessaires pour pouvoir devenir famille d'accueil :

1 – Assister à une réunion d'information

Il est important de se renseigner sur le métier auprès de professionnels en exercice ou lors des réunions organisées par le Département.

Toute personne intéressée par le métier doit assister à l'une des réunions d'information organisées par le Département en différents lieux. Un dossier de demande d'agrément peut être remis lors de ces réunions.

2 – Obtenir un agrément

Les dossiers de demande d'agrément sont étudiés par les services agrément des agences départementales. Le Département s'assure que les conditions d'accueil garantissent la sécurité, la santé et l'épanouissement des enfants accueillis sur le plan physique, intellectuel et affectif.

Deux entretiens sont organisés avec un travailleur social et un entretien avec un psychologue. L'objectif est d'évaluer le projet, la connaissance du métier, la motivation, les capacités éducatives et relationnelles...

L'agrément est accordé pour cinq ans et peut être renouvelé.

3 - Postuler

Les personnes agréées peuvent postuler auprès du Département pour exercer comme salarié contractuel des services du Département. Lors de l'entretien de recrutement sont proposées des mises en situation destinées à s'assurer que les candidats connaissent les problématiques des enfants accueillis et voir quelles réponses ils ou elles pourraient apporter. Le projet du ou de la candidate doit être en adéquation avec le profil des enfants en attente d'accueil.

Il est également possible de postuler auprès d'une association d'aide à l'enfance ou un institut médico-social prenant en charge le handicap.

4 – Se former

Avant l'accueil, un stage permet de se familiariser avec le fonctionnement du Département, l'accompagnement qui sera mis en place. Une fois en poste, une formation professionnalisante est dispensée à raison d'environ 2 jours par mois pendant deux ans.

Dans les deux mois qui précèdent l'accueil du premier enfant, un stage préparatoire de 60 heures est dispensé et financé par le Département. L'occasion de découvrir le fonctionnement de la collectivité et le lien avec le travailleur social référent du Centre départemental d'action sociale (Cdas), notamment. Dans les trois ans qui suivent la signature du premier contrat de travail, une formation de 240 heures est dispensée en alternance sur une période de 18 à 24 mois par Askoria à Rennes. Sont abordés l'accueil et l'intégration de l'enfant dans sa famille d'accueil, l'accompagnement éducatif de l'enfant et de l'adolescent et la communication professionnelle. À l'issue, les personnes qui le souhaitent peuvent passer le diplôme d'État. Celles qui ont déjà un diplôme d'auxiliaire de puériculture, d'éducateur de jeunes enfants, d'éducateur spécialisé ou de puéricultrice sont dispensées de formation.

L'accueil ponctuel d'un enfant, c'est possible !

Le Département recherche aussi des solutions d'accueil ponctuelles pour les enfants qui lui sont confiés, notamment pour permettre à un assistant familial de s'absenter ou de souffler.

Que l'on soit en activité ou non, on peut envisager d'être famille d'accueil le weekend, durant les vacances scolaires ou encore une ou 2 journées en semaine.

La procédure reste la même que pour un accueil à temps plein (réunion d'information – agrément – recrutement – formation).

Le salaire est de 60,11 euros bruts par jour, auquel s'ajoute une indemnité journalière pour les frais d'entretien courant.

Le Département d'Ille-et-Vilaine lance une grande campagne de communication pour recruter

Pour faire connaître le métier et susciter des vocations, le Département d'Ille-et-Vilaine lance une campagne de recrutement sur tout le territoire.



**EUX AUSSI
ONT DROIT
À UNE VIE
D'ENFANT !**

Devenez famille d'accueil
Le Département
recrute

Informez-vous sur le métier d'assistant-e familial-e
sur www.ille-et-vilaine.fr



**LUI AUSSI
A DROIT
À UNE VIE
D'ENFANT !**

Devenez famille d'accueil
Le Département
recrute

Informez-vous sur le métier d'assistant-e familial-e
sur www.ille-et-vilaine.fr



**EUX AUSSI
ONT DROIT
À UNE VIE
D'ADO !**

Devenez famille d'accueil
Le Département
recrute

Informez-vous sur le métier d'assistant-e familial-e
sur www.ille-et-vilaine.fr

LE DÉPARTEMENT AGIT



- **Il accompagne** les personnes âgées, les personnes en situation de handicap, les personnes en insertion, les familles et les jeunes lorsqu'ils rencontrent des difficultés à une période de leur vie.



- **Il développe** les nouvelles mobilités (routes, réseau cyclable, aires de covoiturage...), construit et entretient les collèges. Il aide les communes et les groupements de communes de toute l'Ille-et-Vilaine.



- **Il promeut** une approche durable du développement : préservation de l'environnement, des espaces naturels sensibles, agriculture responsable et circuits courts...



- **Il soutient** l'éducation, la culture, le sport, la jeunesse et le secteur du tourisme.



Département d'Ille-et-Vilaine

Service Presse
Tél. : 02 99 02 41 09
presse@ille-et-vilaine.fr

1, avenue de la Préfecture
CS 24218
35042 RENNES CEDEX

www.ille-et-vilaine.fr